Coopération judiciaire civile: responsabilité parentale et protection des enfants, Convention La Haye 1996

2003/0127(CNS) - 22/10/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Marie-Thérèse HERMANGE (PPE-DE, F), le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve d'amendements visant à ce que la Convention entre en vigueur le plus rapidement possible. Il demande également que la Communauté veille à ce que dans toutes les décisions judiciaires relatives aux enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale.